

Communiqué de presse

Conférence de presse

Paris, 6 février 2025



Célébrons 50 ans d'action pour la protection du littoral et des rivages lacustres !

Il y a 50 ans, la loi du 10 juillet 1975 actait la création du Conservatoire du littoral, une initiative visionnaire destinée à sauvegarder les littoraux et les rivages lacustres de l'Hexagone et de certains territoires d'Outre-mer dans un contexte d'urbanisation galopante. Son approche novatrice, basée sur l'acquisition foncière en partenariat avec les acteurs locaux, visait à protéger de l'artificialisation ces espaces d'une richesse inestimable, en les intégrant au domaine public pour les ouvrir à tous. Cette structure publique, pionnière par son organisation déconcentrée et sa dynamique partenariale, a su tisser un lien inédit entre compétences nationales et territoriales, en associant toutes les parties prenantes à l'aménagement et à la valorisation de ces territoires précieux.

50 ans d'engagements et un avenir à bâtir

Un demi-siècle après sa création, le modèle du Conservatoire du littoral a démontré son efficacité avec plus de 218 000 hectares protégés, soit 18 % du linéaire côtier, répartis sur plus de 800 sites, véritables joyaux naturels et incluant des éléments d'une valeur historique exceptionnelle. Ces espaces évoluent aujourd'hui sous l'influence du changement climatique. Dans ce contexte, le Conservatoire du littoral s'affirme plus que jamais comme un acteur pertinent pour protéger le « tiers naturel » des rivages de l'Hexagone et des Outre-mer d'ici 2050. Dans le cadre de sa stratégie de protection et d'intervention, l'établissement, accompagné par ses partenaires, s'engage également à développer la résilience de ces territoires et à préparer les populations aux défis environnementaux et socio-économiques à venir.

« Faire ensemble » pour protéger un bien commun

Ce travail n'est possible qu'avec l'union des forces de toutes les parties prenantes du Conservatoire du littoral, en particulier les agents qui œuvrent au sein de ses 10 délégations de rivages, les gestionnaires de ses sites (collectivités locales, associations et établissements publics pour la plupart), les gardes du littoral, les membres de son Conseil d'administration et des Conseils de rivages, les élus et services des collectivités territoriales, mais aussi les institutions publiques et privées partenaires, les usagers de ses sites et les citoyens. Dans cet esprit, le Conservatoire du littoral lance en 2025 un appel à poursuivre la dynamique du « faire ensemble » pour les années à venir à travers une signature anniversaire "50 ans de littoral en commun". C'est grâce à l'approche partenariale et de coopération, fondée sur la prise en compte des enjeux de chaque territoire, le dialogue et la négociation, que l'action du Conservatoire a pu porter ses fruits jusqu'à présent. Ce n'est qu'en renforçant ces liens qu'il pourra poursuivre sa mission essentielle : rendre les littoraux inaliénables, renaturés et restaurés, accessibles à tous et protégés pour les générations futures.

Une célébration sur l'ensemble du territoire

Faciliter l'accès du public et promouvoir l'ouverture des sites à tous constituent l'un des piliers de l'approche du Conservatoire du littoral. Fidèle à ces valeurs, cet anniversaire se veut un moment de partage, de célébration et de sensibilisation avec une programmation riche d'événements déployée dans l'Hexagone et les Outre-mer. Rencontres, visites, journées d'étude, inaugurations, ateliers, expositions, spectacles... rassembleront tous les acteurs engagés dans la protection des littoraux et inviteront le public à découvrir et à s'approprier ces espaces uniques. Parmi les temps forts, 50 balades littorales et lacustres, organisées du printemps à l'automne, et une série d'événements gratuits labellisés "50 ans de littoral en commun" animeront l'ensemble du territoire.

Rendez-vous tout au long de l'année 2025 pour célébrer ensemble 50 ans de protection des littoraux pour tous et pour toujours.

Sur les réseaux sociaux, vous pouvez utiliser les [#ConservatoireDuLittoral](#) et [#50AnsDeLittoralEnCommun](#) pour relayer les messages de l'année anniversaire.

Le 50^e anniversaire du Conservatoire du littoral s'inscrit dans le contexte de l'Année de la Mer, qui culminera avec la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice en juin 2025, co-organisée par la France et le Costa Rica. Le Conservatoire du littoral y jouera un rôle actif, renforçant son engagement pour une gestion partagée, durable et résiliente des littoraux.

Le Conservatoire du littoral en chiffres :

- 18 % des littoraux français, soit plus de 218 000 ha
- des sites sur 15 lacs de plus de 1 000 ha
- d'ici 2050 : poursuivre l'objectif du « tiers naturel » et le préparer à la résilience face aux effets du changement climatique
- plus de 840 sites dont 292 reconnus comme monuments ou joyaux naturels
- 87 monuments historiques classés
- 96 maisons du littoral
- plus de 40 millions de visiteurs
- 342 gestionnaires
- plus de 900 agents et gardes du littoral
- 186 agents permanents dans l'Hexagone et les Outre-mer
- 1 Conseil d'administration et 9 Conseils de rivages
- 1 siège à Rochefort et 10 délégations territoriales